

Duriez

SAS FINANCIERE DURIEZ
Société par actions simplifiée
au capital de 104.500 euros
Siège social : Le Mont d'Houille (62910) EPERLECQUES
311 210 488 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2009

Le 31 décembre 2009, à 17 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre DURIEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société KPMG S.A., Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est *présent*.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent *5.225* actions sur les 5.225 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts
- la lettre de convocation adressée aux associés ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du type de direction de la société
- Refonte des statuts
- Nomination des dirigeants
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

DP DC
TD DE
DA

Grefe du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer

Dépôt n°

405

du

- 3 FEV. 2010

RCS Boulogne s/M

N° Ret. :

77B60049

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société et d'adopter un système de gestion par directoire et conseil de surveillance à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble le texte des statuts qui régiront désormais la société compte tenu de l'adoption d'un mode de gestion par directoire et conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIÈME DECISION

L'assemblée générale constate que le mandat de président de Monsieur Pierre DURIEZ a pris fin.

L'associé unique décide de nommer :

- En qualité de membre du conseil de surveillance : Monsieur Pierre DURIEZ, demeurant 12, Route de Moulle (62910) EPERLECQUES, né le 7 octobre 1951 à NORTKERQUE (62370), pour une durée de 6 années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes et se tenant dans l'année 2015.
- En qualité de membre du conseil de surveillance : Madame Godeleine DURIEZ-HEDUY, demeurant 12, Route de Moulle (62910) EPERLECQUES, née le 19 décembre 1949 à BOISDINGHEM (62500), pour une durée de 6 années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes et se tenant dans l'année 2015.

Le conseil de surveillance exercera ses fonctions aux conditions et selon les modalités prévues aux statuts.

Le mandat des commissaires aux comptes se poursuit jusqu'à leur terme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

DC
DG
DD
DURIEZ

